

tières dans certaines régions côtières du Canada dépend du succès de la Conférence sur le droit de la mer ou, sinon, d'une solution de rechange. Compte tenu de ses obligations nationales et internationales, le Gouvernement du Canada accorde la plus grande priorité à une série de pourparlers qu'il a engagés avec les pays qui pêchent sur nos côtes dans le but de préparer le prolongement de notre juridiction sur les pêches à la lumière du consensus qui se dégage de la Troisième Conférence sur le droit de la mer.

Je tiens à répéter que le Gouvernement du Canada garde toute sa confiance à l'Organisation des Nations Unies et à la possibilité qu'elle offre de négocier des solutions multilatérales aux problèmes complexes du droit de la mer. Un accord à ce niveau serait à l'avantage des générations présente et futures. Seulement si cette approche multilatérale échoue, et à un certain moment les retards répétés ou voulus correspondent à un échec, le Gouvernement du Canada, et je suppose qu'il sera imité par d'autres, se résignera-t-il à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels. Les gouvernements et les peuples du monde ne sont pas disposés à attendre encore très longtemps les résultats de la Conférence. Nous devons agir promptement et de façon concertée. Cette avenue, j'en suis convaincu, ne nous est pas fermée; elle peut déboucher sur une convention qui, comme l'a si bien dit le Secrétaire général, sera l'"une des plus importantes conventions jamais établies par la Communauté internationale".

Entretiens canado-polonais sur la question des pêcheries

Des représentants des Gouvernements canadien et polonais se sont réunis à Ottawa le 19 septembre 1975, pour discuter des questions de pêches qui intéressent les deux pays.

Les deux parties attachent une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont convenu de se réunir prochainement en vue d'entamer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les conditions devant gouverner la pour-

suite des opérations de pêche polonaise dans les eaux au large des côtes canadiennes, tenant compte d'une part des modifications juridictionnelles prévisibles au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, et de la tradition des pêcheries polonaises; et d'autre part, de l'intérêt de procéder à l'établissement de mesures à court terme concernant les opérations de pêche polonaises au large du littoral pacifique.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF qui se tiendra à Montréal du 22 au 28 septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à des propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Le satellite apportera le téléphone à tout le nord de l'Ontario

Les succès qui ont entouré la mise en service du satellite ANIK ont dépassé les prévisions à plusieurs reprises.

Le projet de réseau pour le nord de l'Ontario fournit un autre exemple très éloquent à ce sujet.

Il était prévu, à l'origine, lors de l'entente signée en décembre 1972 par Télésat et Bell Canada, que seulement 19 localités seraient desservies; on prévoyait même ne compléter ce programme qu'en 1975. Aucune autre station n'était entrevue dans un avenir prévisible.

Or, non seulement le réseau fut-il achevé bien plus tôt que prévu, soit à la fin de 1974, mais encore on vient de mettre en marche un nouveau programme de 10 nouvelles stations terrestres pour la partie septentrionale de l'Ontario au nord du 51^e parallèle.

Ce plan sera complété en quatre ans. Il a été rendu possible grâce à un appui financier important et inattendu de la part du gouvernement de l'Ontario. Cette décision gouvernementale fut prise à la fin de 1974 à la suite d'un consensus survenu entre Bell Canada, Ontario Northland Communications, le ministère fédéral des Communications et les associations représentant les autochtones. On conclut alors à l'urgence de doter ce territoire d'un système de télécommunications

plus moderne. Des études techniques avaient démontré qu'il était finalement impensable de pouvoir desservir cette région par un réseau micro-ondes seulement.

En plus du réseau interurbain amélioré, le projet prévoit la création d'une dizaine de nouvelles circonscriptions, ce qui assurera à ce territoire un système vraiment complet de télécommunications.

Voyage du Premier ministre en Amérique latine

Le Premier ministre a annoncé qu'il se rendra, du 23 janvier au 1^{er} février 1976, en visite officielle au Mexique, à Cuba et au Venezuela en réponse aux invitations du Président Luis Echeverria, du Premier ministre Fidel Castro et du Président Carlos Andres Perez.

Cette tournée, la première de cette envergure entreprise par un premier ministre canadien en Amérique latine, s'inscrit dans le cadre d'une politique de resserrement des liens avec cette région. Les trois pays que M. Trudeau visitera comptent parmi ceux avec lesquels les échanges et les contacts se sont fortement accrus ces dernières années. Il y a eu maints échanges de missions et de visites ministérielles entre ces pays et le Canada. Ainsi, au printemps 1973, le Président du Mexique faisait une visite officielle dans notre pays.

Résultats des élections en Ontario

Pour la première fois depuis trente ans, les Ontariens verront un gouvernement minoritaire à l'oeuvre. En effet, le Parti conservateur, dirigé par M. William Davis, a été reconduit lors du scrutin du 18 septembre dernier, avec 51 sièges, à l'Assemblée législative.

Les Libéraux, dirigés par M. Robert Nixon, ont obtenu 36 sièges à Queen's Park, alors que le NPD (Nouveau parti démocratique), avec comme leader, M. Stephen Lewis, a obtenu 38 sièges, faisant du NPD l'opposition officielle.

Le dernier gouvernement minoritaire ontarien, de 1943 à 1945, était aussi conservateur et avait comme opposition le Parti libéral et le CCF, précurseur du NPD.